

Séance du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 11/12/2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIÈRE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Serge BRUGUIER

Représentés :

Excusés :

Absents : Kristelle BILLARD, Geneviève FABRE, Bernadette GAILLARD, Patrice SAINT-LEGER

Secrétaire de séance :

Jacqueline LIZZANA

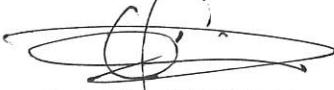
DE_072_2025 - Objet : Vente du lot n°8 du lotissement les Hauts de Cheyrouses à Madame PLETINCKS

Le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par Madame Sandra PLETINCKS d'acheter le lot n°8 du lotissement les Hauts de Cheyrouses.

La superficie de ce lot est de 809 m² et le prix avait été fixé à 32 966,40€ TTC par délibération DE 2022-099 du 10-11-2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- de vendre le lot n° 8 d'une superficie de 809 m² au prix de 32 966,40 € TTC.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir
- d'autoriser, en cas d'empêchement du Maire, Madame Jacqueline LIZZANA, Première adjointe, à signer l'acte de Vente.

La Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 16/12/2025

Date de reception de l'AR: 16/12/2025

048-200085223-DE_072_2025-DE

A G E D I